

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 20h00 dans la salle du conseil municipal, 505 rue Frontière a Hemmingford, Québec, J0L 1H0.

Sont présents les conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Réal Daigle poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5 et Jennifer Levie poste no.6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

2024-12-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE RÉGLEMENT DE TAXTION 2025 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ANNÉE FISCALE 2025

1. Ordre du jour
2. 1^{er} projet de règlement no.330-2
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2024-12-204 PREMIER PROJET NO. 330-2 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO.330 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX ANNÉE FISCALE 2025

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 330 permet d'imposer les taux de taxes et fixer la tarification annuelle pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les taux, tarifs et le calendrier des versements changent à chaque année;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, le 2 décembre 2024 lors de la séance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Réal Daigle,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le premier projet no.330 -2 modifiant le règlement no.330.

QUESTIONS DU PUBLIC : aucun

2024-12-205 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

QUE la présente séance soit levée à 20h08

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale
greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.